

VOLET PASSEPORT MOBILITE - ETUDES

1) Une aide à 100 % du coût du billet d'avion pour les boursiers Crous sur critères sociaux de l'ETAT

CROUS : Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Campagne ouverte du 15 janvier au 31 mai chaque année (simulation possible sur le site crous.fr)

Dossier social de l'étudiant, à compléter sur le site : <https://www.etudiant.gouv.fr>

2) Une aide à 50% du coût du billet d'avion si le bénéficiaire est rattaché à un foyer fiscal dont le quotient familial (revenu annuel/nombre de parts*) n'excède pas 3.738.734 F CFP (tableau ci-dessous)

3) Aucune aide au-delà des seuils énoncés.

VOLET PASSEPORT MOBILITE - FORMATION PROFESSIONNELLE - STAGE PROFESSIONNEL

Stagiaires de la formation professionnelle, contrats en alternance, élèves des établissements sanitaires et sociaux, candidats admissibles aux épreuves orales d'admission d'un établissement d'enseignement supérieur et concours externes de la fonction publique (catégorie A et B)

Une aide à 100% du coût du billet d'avion si le bénéficiaire est rattaché à un foyer fiscal dont le quotient familial (revenu annuel/nombre de parts*) n'excède pas 3.738.734 F CFP (tableau ci-dessous)

Les aides pour les deux volets à 100 % ou à 50 % peuvent être préfinancées par le Passeport Mobilité.

SITUATION	Nb de parts	REVENU ANNUEL
		CFP
Célibataire, divorcé ou veuf sans enfant à charge	1	3 738 734
Célibataire ou divorcé ayant un enfant à charge	1,5	5 608 101
Marié sans enfant à charge	2	7 477 468
Célibataire ou divorcé ayant deux enfants à charge	2	7 477 468
Marié ou veuf ayant un enfant à charge	2,5	9 346 835
Marié ou veuf ayant deux enfants à charge	3	11 216 202
Célibataire ou divorcé ayant trois enfants à charge	3	11 216 202
Marié ou veuf ayant trois enfants à charge	4	14 954 936
Célibataire ou divorcé ayant quatre enfants à charge	4	14 954 936
Marié ou veuf ayant quatre enfants à charge	5	18 693 670
Célibataire ou divorcé ayant cinq enfants à charge	5	18 693 670
Marié ou veuf ayant cinq enfants à charge	6	22 432 404
Célibataire ou divorcé ayant six enfants à charge	6	22 432 404
Marié ou veuf ayant six enfants à charge	7	26 171 138

*Le calcul se fait sur la base du code général des impôts Métropolitain
vous vivez seul(e) et vous avez déclaré au moins une personne à charge (0,5 part supplémentaire)

Le mode opératoire de calcul est fait sur le dernier **avis d'imposition** en prenant en compte le **détail des revenus** avant déductions, abattements et cotisations.

Guichet unique " La Continuité Territoriale - Nouvelle Calédonie "

Immeuble SCICAL • 16 rue d'Austerlitz 1er étage • BP C5 - 98844 Nouméa Cedex • Tel: 26 56 30

E-mail : passport.mobilite@gipfca.nc

Ouvert au public de 8H à 11H30 et de 13H à 16 h tous les jours